

non le présent acte après lecture  
Puyadey, Vitacey Delaury le 18

N<sup>o</sup> 4

Reconnaissance  
Mare. Germain. Paul

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf  
et le vingt deux janvier à onze heures du matin  
Par devant nous, Antonin Chelle, maire  
officier de l'état civil de la commune de St. Jean  
chef lieu de canton, arrondissement de Meubert  
Haute-Garonne, sont comparus : Oscar, Emile  
Marie Cassagnade, âgé de trente-sept ans  
Capitaine au 126<sup>e</sup> d'infanterie, domicilié à  
Toulouse, et Demoiselle Marie Pauline  
Lapalu, âgée de vingt-sept ans, sans profession  
domiciliée à Toulouse, non mariée



Lesquels ont déclaré qu'ils se reconnaissent le  
père et mère d'un enfant du sexe masculin qui  
nous a été présenté le premier août mil huit cent  
quatre-vingt-seize, et que nous avons inscrit  
sur les registres de l'état civil sous les noms de  
Marc-Germain-Paul, lequel enfant est né  
le premier août mil huit cent quatre-vingt-  
seize. La dite déclaration faite en présence de  
Hippolyte Serres, âgé de trente-sept ans, mécanicien,  
domicilié à St-Lys, et Dominique Dupuch, âgé  
de quarante-deux ans, propriétaire cultivateur,  
domicilié à Sousorbes, canton de St-Lys, et ont les  
père, mère et témoins signé avec nous le présent  
acte après qu'il leur en a été fait lecture

Cassagnade

P. Laporte

Dupuch

H. Serres